

Édition internationale du **FIGARO**  
**FRANCE - AMÉRIQUE**

10-16 JUILLET 2004 N°1674 \$1,50

TÉL. (212) 221-6700 / FAX. (212) 221-6997 / 1560 BROADWAY, SUITE 511, NEW YORK, NY 10036-1525

## LE BON FRANÇAIS

# Posture

Par Pierre F. de RAVEL  
D'ESCLAPON

En réponse à Robert Kagan, Michel Rocard écrit en p.5 de l'édition du 5-11 juin 2004 de *France Amérique* : « Déjà le titre, 'Les États-Unis en quête d'une nouvelle légitimité', ressemble d'assez près à un démenti, sinon d'une posture américaine jamais franchement formulée ainsi, du moins d'une perception européenne de l'attitude américaine de ces deux dernières années. » (Italiques ajoutées). Le mot posture semble être ici employé dans le sens de comportement ou point de vue politique ou militaire. Est-ce là un bon usage du mot posture ? Ne devons-nous pas reconnaître un anglicisme dans l'acception retenue par M. Rocard ?

Le *Petit Larousse 2004* donne à ce mot une valeur physique : « attitude particulière du corps, maintien de cette attitude » et ajoute le sens figuré de situation morale : être en bonne ou mauvaise posture = être dans une situation favorable ou défavorable. Le *Littre* ajoute : « Fig. État où l'on est

par rapport à sa fortune, à sa condition ». (Ed. 1872). Plus tard, vers 1927, apparaît dans la langue littéraire le sens d'« attitude d'esprit ». À ces acceptions, le *Trésor de la langue française* (TlF) ajoute la nuance de rigidité dans la position du corps implicite dans le mot posture, comme dans l'expression « une posture hiératique »

Le mot est d'un emploi relativement récent dans notre langue : il fut emprunté à l'italien *postura* vers 1580. Le mot italien, lui-même emprunté au latin au XIV<sup>e</sup> signifiait « position, attitude » avec une connotation physique. La racine latine, *positura* = position ou disposition est formée sur le supin de *ponere* = placer, poser, encore une fois la valeur physique est retrouvée.

L'anglais *posture* a la même origine puisqu'il a été emprunté au français vers 1605 avec déjà cependant une nuance : si dans Francis Bacon — *Of the Advancement of Learning* — et dans Shakespeare — *Antoine et Cléopâtre* — la valeur physique de position du corps est le sens premier, déjà dans Bacon on note aussi le sens

de position d'une personne relative à une autre. Dès 1642, apparaît un sens non retenu en français de condition ou situation relative aux circonstances : the posture of affairs ou encore a posture of defense. L'anglais d'aujourd'hui, tel que relevé par l'*American Heritage Dictionary*, ajoute au sens de position du corps ou de ses membres, celui de placement des immeubles sur un terrain comme dans : the posture of the buildings on the land. Cet usage du mot n'est pas autorisé en français. Le sens moderne du vocabulaire politique ou militaire de disposition, comportement ou point de vue, comme dans la phrase : « *Those bases are essential to our military posture in the Middle East* » (Gerard Smith) ne fait son apparition que vers le milieu des années 1950.

Nous sommes, je crois, contraints de conclure que l'usage du mot posture par l'ancien Premier ministre contient plus d'un soupçon d'anglicisme.

Si vous avez des questions ou des commentaires n'hésitez pas à m'envoyer un courriel à l'adresse [pderavel@lign.com](mailto:pderavel@lign.com).